



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

DJS/ILP(2007)2

Strasbourg, le 9 février 2007

Programme des stages interculturels de langue

Apprentissage linguistique et interculturel

Soutenir les travailleurs de jeunesse en Europe

**Présentation
du
Programme**



www.coe.int/youth

Centre Européen de la Jeunesse Strasbourg
30, rue Pierre de Coubertin
F – 67000 STRASBOURG
Tel: +33 (0)3 88 41 31 61/33 93
Fax: +33 (0)3 88 41 27 77
E-mail: Youth.language@coe.int

Programme des stages interculturels de langue 2007

Le Programme des stages interculturels de langue du Conseil de l'Europe

Si les stages interculturels de langue font partie du programme d'activités de la Direction de la Jeunesse et du Sport (DJS) depuis ses débuts, c'est sans aucun doute parce que la maîtrise d'une langue étrangère et d'une compétence interculturelle représentent l'une des conditions essentielles pour la mobilité des jeunes et le développement d'activités internationales. L'absence d'expérience interculturelle et de connaissance d'une langue étrangère peut être un obstacle non seulement à la mobilité des jeunes mais également à la participation des jeunes, une des priorités clefs des activités de la DJS.

Au cours des années, nos stages de langue ont été développés et intègrent l'apprentissage linguistique, l'apprentissage interculturel et la découverte du travail de jeunesse européen. Le Programme des stages interculturels de langue est devenu un outil fondamental pour la promotion du dialogue interculturel et l'élaboration de politiques de jeunesse au niveau européen, et répond aux besoins des organisations de jeunesse souhaitant développer leurs activités de jeunesse au niveau européen.

Le Programme des stages interculturels de langue permet de promouvoir le dialogue interculturel, ainsi que la compréhension et la coopération internationales en rassemblant des jeunes de différents milieux et pays. Il contribue à la diversité des langues parlées dans le travail international de jeunesse et encourage la mobilité des jeunes en Europe, ce qui donne l'occasion aux jeunes et aux travailleurs de jeunesse de découvrir la diversité des actions jeunesse dans les différents pays.

Pourquoi le Conseil de l'Europe organise-t-il ces stages interculturels de langue ?

Afin de pouvoir participer au dialogue interculturel et interreligieux, de promouvoir une compréhension internationale, et de lutter contre toute forme de racisme et de xénophobie, les jeunes d'aujourd'hui doivent développer leurs connaissances linguistiques, en particulier celles adaptées au travail de jeunesse et à la coopération internationale. Pour que cette communication et cette coopération soient vraiment véritables, l'enseignement des langues doit également contribuer à la compréhension active et critique de la culture propre à chacun et à celle des autres cultures.

Les stages interculturels de langue de la DJS, promeuvent non seulement le développement de compétences linguistiques et interculturelles adaptées au travail de jeunesse, mais appellent aussi à s'intéresser à d'autres domaines que celui de la langue et à s'ouvrir par exemple à l'histoire, la politique, la culture, l'idéologie, la géographie, la religion, la vie de tous les jours dans un autre pays. C'est le côté interculturel des stages. Ces stages permettent donc aux participants de réaliser à terme des échanges multiculturels et multiraciaux et de tenter de développer cette compréhension et cette coopération internationales.

Ces objectifs sont atteints par :

- des cours faisant appel à une variété de matériel et d'activités ayant rapport au travail de jeunesse et aux besoins et intérêts des participants ; ces cours permettent l'écoute, la pratique, la lecture et l'écrit tout en développant la connaissance de la grammaire et du vocabulaire ;
- un travail individuel à l'aide d'instruments proposés pour consolider l'apprentissage et pratiquer des aptitudes spécifiques ;

- ateliers sur l'apprentissage interculturel et le travail international de jeunesse ;
- un contact avec des associations de jeunesse locales ;
- un programme de visites.

Ces stages permettent aux participants d'acquérir une compréhension interculturelle, des compétences linguistiques dans la langue cible adaptées aux activités du travail de jeunesse, ainsi qu'une aptitude pour continuer à développer des attitudes interculturelles et à apprendre la langue après le stage. Le succès du stage repose sur l'initiative des participants, qui sont maîtres et responsables de leur propre apprentissage. Les équipes pédagogiques jouent le rôle de consultants pour l'apprentissage.

Le but du programme des stages interculturels de langue est de donner à des membres d'organisations de jeunesse la possibilité de devenir plus actifs dans le travail international de jeunesse en promouvant le dialogue interculturel et la compréhension internationale, ainsi qu'en améliorant leurs compétences linguistiques et communicatives dans le contexte du travail de jeunesse européen.

Les **objectifs principaux** sont les suivants :

- promouvoir l'apprentissage interculturel parmi les jeunes de milieux différents;
- améliorer les connaissances et les compétences linguistiques générales et spécifiques des participants (en utilisant par exemple des thèmes et une terminologie en lien avec le travail de jeunesse) ;
- permettre aux participants de découvrir la vie politique, sociale et culturelle du pays hôte ;
- familiariser les participants avec les différents aspects du travail de jeunesse au niveau local, national et international ;
- encourager la mise en réseau des organisations de jeunesse européennes ;
- encourager la mobilité des jeunes, les attitudes interculturelles et le multilinguisme dans le travail de jeunesse.

A qui s'adressent ces stages ?

Ces stages offrent aux organisations de jeunesse l'occasion de former leurs membres en matière d'apprentissage interculturel et en vue de développer le travail international de jeunesse. Par conséquent, les candidats **doivent** être nommés par leur organisation qui les recommande sur la base de l'importance du stage interculturel de langue pour les projets et activités que le(a) candidat(e) mène au sein de l'organisation ou pour contribuer au développement de l'organisation au niveau européen/ international. L'organisation doit faire une première sélection parmi les candidatures qu'elle reçoit de ses membres, et ne proposera à la Direction de la Jeunesse et du Sport **que deux candidats** par stage et par ordre de priorité.

Les participant(e)s choisi(e)s doivent être conscient(e)s de l'importance de leur participation au stage interculturel de langue pour le développement de leur organisation et transmettre un rapport, à l'organisation, dans les deux mois qui le suivent.

Profil des candidat(e)s :

Les candidat(e)s doivent être :

- **activement impliqué(e)s dans le travail de jeunesse**, dans une association ou un réseau de jeunesse ou autorité, de préférence international(e), ou engagé(e)s à assumer des responsabilités à un niveau international ;
- âgé(e)s de 18 à 30 ans ;

- convenablement informé(e)s de leur organisation et de l'organisation/structure internationale ou nationale qui les propose (les participant(e)s devront présenter les activités de leur association aux autres participant(e)s) ;
- hautement motivé(e)s afin de profiter du stage en participant à toutes les activités et en contribuant au développement du programme et à la vie du groupe ;
- disposé(e)s à travailler en groupe, à prendre des initiatives, à partager avec d'autres.

Ces conditions seront strictement appliquées.

La motivation des participant(e)s et leurs besoins d'apprentissage pour le développement d'activités de jeunesse sont considérés comme les critères de sélection les plus importants.

Ces stages requièrent les initiatives des participant(e)s et leur active participation, ainsi que leur engagement.

Ces stages ne sont pas adaptés à des débutants et un niveau minimum de connaissance de la langue est requis.

Ils ne sont pas non plus adaptés à ceux ayant un niveau avancé.

Les candidat(e)s ayant déjà participé au programme des stages interculturels de langue de la DJS ne sont **pas** autorisé(e)s à présenter leur candidature.

Comment se porter candidat(e) :

L'organisation/la structure de jeunesse dans laquelle le/la candidat(e) est actif(ve) doit être rattachée à une des organisations/structures de jeunesse suivantes :

- une organisation internationale non gouvernementale de jeunesse ;
- un conseil national de jeunesse ;
- une agence nationale du Programme JEUNESSE de l'Union Européenne ;
- le CDEJ (Comité Directeur Européen pour la Jeunesse), un ministère, municipalité, gouvernement, autorité locale, régionale ou nationale.

Ces organisations/structures sont **LES SEULES** habilitées à présenter des candidatures.

Les candidatures n'étant pas proposées par une telle organisation/structure ne seront pas admissibles.

Le/a candidat(e) doit retourner son formulaire complété à l'organisation/structure qui propose sa candidature en temps utile pour que celle-ci puisse faire une sélection et nommer deux candidats par ordre de priorité.

Les 2 propositions prioritaires de l'organisation/la structure responsable de la sélection, **accompagnées d'une lettre de recommandation pour chaque candidat(e)**, doivent parvenir au Secrétariat de la DJS pour le **18 mars 2007 au plus tard.**

- **Aucun formulaire ne pourra être accepté après la date limite.**
- **Les formulaires incomplets ou illisibles seront refusés.**
- **Les candidatures non accompagnées d'une lettre de recommandation ne sont pas admissibles.**
- **Les candidatures n'étant pas proposées par une des organisations/structures mentionnées ci-dessus ne sont pas admissibles.**

Critères de sélection :

A réception des candidat(e)s proposé(e)s par les organisations de jeunesse, la DJS effectuera la sélection finale selon les critères suivants :

- priorité donnée par l'organisation ;
- les responsabilités du/de la candidat(e) dans le travail de jeunesse déterminées par les projets et activités qu'il/elle a décrit dans son formulaire de candidature qui sera également commenté par l'organisation qui l'a proposé(e) ;
- la pertinence des projets et activités du/de la candidat(e) pour les priorités de la DJS.

Priorité sera donnée aux candidat(e)s défavorisé(e)s ou aux candidats qui n'auraient pas d'autres possibilités d'apprendre des langues étrangères.

Conditions de participation:

Frais de voyage : les frais de voyage **aller** et **retour** sont pris en charge par le/a **participant(e)** ou par son organisation/sa structure.

Afin d'encourager la participation de jeunes défavorisé(e)s, la DJS a créé un fonds spécial destiné à couvrir **partiellement** les frais de transport de jeunes qui ne pourraient financer leur voyage. Ce fonds est limité et ne concerne qu'un nombre restreint des participant(e)s. Une lettre de demande, justifiant pourquoi le/la candidat(e) doit être considéré(e) comme une personne défavorisée sera envoyée par le/la participant(e) au moment de la confirmation de sa candidature. Cette demande devra être soutenue par l'organisation qui a nommé le/la candidat(e).

Cependant, les candidat(e)s doivent d'abord adresser, à leur organisation/structure, une demande d'aide pour couvrir leurs frais de voyage.

Frais d'inscription :

Les frais d'hébergement et de nourriture ainsi que les frais pédagogiques sont pris en charge par le Conseil de l'Europe et par les autorités gouvernementales des pays hôtes. Cependant, les participant(e)s devront couvrir ces frais eux-mêmes s'ils sont absent(e)s du ou d'une partie du stage sans l'accord préalable de l'équipe.

Des frais d'inscription, à hauteur de **100 €** par participant(e), doivent être payés en début du stage.

Bien que tous les frais (hébergement, nourriture, frais pédagogiques) soient couverts par le Conseil de l'Europe et les autorités gouvernementales du pays hôte, aucun argent de poche pour des activités annexes ne sera versé. Les participant(e)s doivent prendre connaissance des informations sur le coût de la vie locale et se munir d'argent de poche pour leurs dépenses personnelles et autres activités.

Il y a très peu de places pour un grand nombre de demandes ; aussi la DJS attire l'attention des participant(e)s sur le fait que lorsque qu'il/elle accepte de participer au stage, **il/elle s'engage à être présent(e) pendant toute sa durée**. Si, pour une raison quelconque, le/a participant(e) ne peut accepter la place offerte, il/elle est tenu(e) d'en informer immédiatement le Secrétariat la DJS. Il en va de même pour les personnes sur la liste d'attente.

Calendrier pour la sélection des participant(e)s :

2 mars	Envoi des formulaires de candidature à l'organisation qui sélectionnera 2 candidats par stage.
18 mars	Date limite pour la <u>réception</u> par la DJS des candidatures sélectionnées (maximum 2 par stage), les formulaires DOIVENT être envoyés par e-mail : youth.language@coe.int *.
30 avril	Envoi des résultats de la sélection aux participants et aux organisations les ayant proposé(e)s.
21 mai	<u>Confirmation des participants.</u> Dernier délai pour soumettre les demandes d'aide partielle aux frais de voyage.
Avant le stage	Les participants doivent contacter leur organisation/siège qui pourra les aider dans l'organisation de leur voyage et les démarches pour l'obtention du visa.
	Stage interculturel de langue
Après le stage	Dans les deux mois après le stage, les participants doivent envoyer un rapport de stage à l'organisation qui les a proposés.

Merci d'adresser les candidatures et toute correspondance à : youth.language@coe.int.

Merci de ne pas envoyer de télécopies.

* Vous êtes prié(e)s de transmettre des versions scannées des formulaires afin que nous ayons une version signée. Cependant, nous vous demandons de nous transmettre également la version Word pour faciliter l'enregistrement des données. Merci d'éviter d'envoyer des télécopies.

PROGRAMME DES STAGES INTERCULTURELS DE LANGUES 2007

Stage d'anglais

Irlande, Dublin
Dates : 1er au 28 juillet 2007
(20 participants)

Stage de français

France, Centre Européen de la Jeunesse Strasbourg
Dates : 5 août au 1^{er} septembre 2007
(30 participants)

Stage d'allemand

Allemagne, *Europa-Kolleg* Kassel
Dates : 29 juillet au 25 août 2007
(26 participants)

Stage d'italien

Italie, Levico Terme, *Fondazione Bruno Kessler*
Dates : 19 août au 8 septembre 2007
(20 participants)

Stage de russe

Fédération de Russie, Moscou, *People's Friendship University*
Dates : 24 juin au 21 juillet 2007
(20 participants)

Stage d'espagnol

Espagne, Molina, *Instituto de la Juventud*
Dates : 9 au 27 juillet 2007
(15 participants)